
GUIDE DE BONNES PRATIQUES
DÉPARTEMENTALES ET DE MESURES
SANITAIRES AQTIS — COVID-19

DÉPARTEMENT LOGISTIQUE



alliance québécoise
des techniciens et techniciennes
de l'image et du son

10 JUIN 2020

ALLIANCE QUÉBÉCOISE DES TECHNICIENS ET TECHNICIENNES DE L'IMAGE ET DU SON
1001, boul. de Maisonneuve Est, bureau 900, Montréal (Québec) H2L 4P9

IMPORTANT – AVIS DE L’AQTIS

Ce Guide se veut une synthèse des bonnes pratiques de tous les départements AQTIS à appliquer dans le cadre d’une production audiovisuelle. **Il ne crée donc pas d’obligations pour le producteur ; seul le Guide pour la production audiovisuelle de la CNESST le peut.**

Comme chaque département était responsable de dresser des procédures selon ses propres besoins, il se peut qu’il demeure certaines contradictions avec celles des autres.

Chaque plateau étant unique, l’AQTIS ne recommande pas l’application d’une seule mesure universelle. Le Chef de département reste alors libre d’appliquer son propre guide. Toutefois, s’il existe des incompatibilités entre ses propres procédures et celles des autres, nous conseillons fortement aux Chefs concernés de se concerter afin de trouver une solution commune.

Finalement, nous rappelons que ce Guide est temporaire et s’applique uniquement dans le contexte actuel de la pandémie de la COVID-19. Il pourra notamment faire l’objet de modifications selon l’évolution des normes et des lignes directrices gouvernementales.

AVIS DU DÉPARTEMENT LOGISTIQUE

Ce guide a été élaboré par le comité du département de la logistique de l’AQTIS. Les lignes directrices sont basées sur des discussions avec des experts de la SST, les normes émises de la CNESST du Québec et sur un consensus départemental de la logistique. Bien que plusieurs recommandations soient reliées aux nouvelles normes sanitaires en milieu de travail pour la production audiovisuelle du Québec, les producteurs devraient avant tout se référer à ces dernières ainsi que celles de l’OMS, de l’INSPQ et de Santé Canada. Il vise à répondre aux circonstances dans lesquelles le département logistique au service de la production pour la production peut reprendre en toute sécurité.

Table des matières

Protéger l'équipe	3
Contrôle des infections.....	5
Distanciation physique	10
Formation et éducation.....	11
Attention particulière aux assistantes et assistants à la production juniors.....	12
Liste de vérification quotidienne adaptée	13
Nouveau coronavirus (COVID-19) : conseils au grand public	16
Références	18

Coordonnateur de la santé et de la sécurité (CSS) ou un représentant de la santé et de la sécurité du travail du Québec (RSST)

Nous **suggérons** fortement l'embauche d'un **coordonnateur de la santé et de la sécurité (CSS)** ou un **représentant de la santé et de la sécurité du travail du Québec (RSST)** pour supporter et conseiller le producteur. Il devrait être présent dès la préparation, suivre l'équipe en tournage et accompagner la production jusqu'à la fin de celle-ci incluant la période de fermeture (wrap).

Le CSS ou le RSST assure la prise en charge de la santé et de la sécurité au travail. Entre autres, il prend en charge la gestion, l'élaboration et l'établissement des mises en place sécuritaires. Il ajuste les situations à mesure qu'elles surviennent. Il collabore étroitement avec la production et le régisseur et partage en priorité la prévention sanitaire du plateau avec tous les départements.

Le CSS ou le RSST détient la formation spécialisée sur les précautions, politiques et procédures en matière de santé et de sécurité du travail liées aux pratiques de prévention des infections, notamment la prévention, la désinfection et les EPI du COVID-19.

Le CSS ou le RSST a autorité en ce qui a trait à la santé et à la sécurité au travail. Responsable de la surveillance et de l'application du plan de prise en charge de la santé et de la sécurité au travail selon les normes de la CNESST et établie par le(s) producteur(s)

Nous **recommandons** que les fonctions et responsabilités spécifiques du CSS ou le RSST puissent inclure, mais sans s'y limiter, la supervision et la surveillance de la distanciation physique, des tests, de la surveillance des symptômes, des protocoles de désinfection et de l'éducation, des protocoles et de la manipulation et le port des EPI et de toutes autres tâches qui peuvent être déterminées par le producteur :

- Le CSS ou le RSST devrait être accessible sur le lieu de travail à tout moment pendant les heures de travail et tout le personnel devrait avoir accès au CSS ou au RSST
- Promouvoir une ligne téléphonique pour répondre à toutes question et préoccupations de sécurité pour les acteurs et l'équipe (depuis la préparation) devrait être disponibles et être anonyme.
- Le CSS forme un comité COVID-19 en préparation de la production. Idéalement il regroupe tous les chefs de département ;
- Lorsque les mesures de prévention sont choisies et mises en place, il faut s'assurer qu'elles restent en place et demeurent efficaces (« permanence des correctifs ») ;

Dans tous les cas, le Guide de la CNESST exige que le producteur ait une procédure visant à isoler dans un local et de faire porter un masque de procédure (ou chirurgical) tout travailleur qui commence à ressentir des symptômes sur les lieux de travail, ou de lui couvrir la bouche et ne nez par un linge propre (ex. : foulard). Le travailleur potentiellement contaminé, ainsi que les travailleurs ayant été en contact avec ce dernier, devraient appeler le **1-877-644-4545**¹

¹ Ce numéro est celui de la Santé publique et prévoit une procédure permettant de passer un test de dépistage de la COVID-19



Paramédical

Nous recommandons la présence d'un **paramédic (préposé aux premiers soins)** pour chaque jour de travail dans chaque lieu si les locations sont distancées à plus de 3 minutes l'une de l'autre. Il devrait être présent en préparation particulièrement au décor et la construction et sur le(s) plateaux.

Port du masque

Compte tenu de l'évolution des données, l'OMS estime que les gouvernements devraient inciter le grand public à porter un masque lorsque la transmission est généralisée et quand la distanciation physique est difficile, comme dans les transports publics, dans les commerces ou dans les autres lieux confinés ou surpeuplés.

Nos orientations actualisées contiennent de nouvelles informations sur la composition des masques en tissu, basées sur des recherches universitaires demandées par l'OMS.

En se fondant sur ces nouvelles recherches, l'OMS recommande que les masques en tissu soient constitués d'au moins trois couches de matériaux différents. Les orientations précisent les matériaux que nous recommandons pour chaque couche. Nous expliquons aussi comment laver et entretenir un masque en tissu, et comment porter un masque en toute sécurité.

Les personnes peuvent potentiellement s'infecter si elles ajustent le masque, l'enlèvent ou le mettent à plusieurs reprises, sans se laver les mains entre chacun de ces gestes et si leurs mains sont contaminées.

En outre, le masque crée un faux sentiment de sécurité amenant à négliger des mesures telles que l'hygiène des mains et la distanciation physique. Il ne remplace pas la distanciation physique, l'hygiène des mains et les autres mesures de santé publique et n'est utile que dans le cadre d'une approche globale de la lutte contre la COVID-19.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Nous ne recommandons pas d'utiliser de gants universels (gants à usage unique).

De façon générale, le port de gants pour prévenir la transmission de la COVID-19 n'est pas recommandé sauf avis contraire, car il risque d'entraîner un faux sentiment de sécurité. Les gants peuvent se contaminer et ainsi, contaminer la personne qui se touche le visage ou contaminer les différentes surfaces touchées.

Cependant, des gants peuvent être portés comme EPI en prévention des infections lorsque nous touchons un équipement potentiellement contaminé. Des gants non médicaux (de travail) devraient être portés comme d'habitude, le cas échéant, mais désinfectés avant et après la journée de travail, ainsi que les chaussures de travail.

Les EPI peuvent être éliminés en tant que déchet ordinaire (non dangereux). De nombreux bacs à ordures devraient être disponibles et ceux-ci devraient être vidés régulièrement. Mal éliminé, le masque est un déchet de plus pour la Terre.

Hygiène des mains

L'hygiène des mains est la pierre angulaire de la prévention des infections et devra être largement pratiquée dans les environnements de travail de l'industrie du cinéma.

Étant donné la préoccupation potentielle concernant la transmission de la COVID-19 par contact, des mesures améliorées d'hygiène des mains sont essentielles. Le lavage des mains avec de l'eau et du savon pour empêcher la propagation de COVID-19 est primordial.

Nous recommandons ce qui suit concernant l'hygiène des mains :

- Se laver souvent les mains avec de l'eau tempérée et du savon pendant au moins 20 secondes est impératif.
- Utiliser une solution hydroalcoolique (au moins 60 % alcool) pendant au moins 20 secondes s'il n'y a pas d'accès à de l'eau et à du savon ; tous les travailleurs devraient minimalement pouvoir se laver les mains à l'arrivée et au départ du travail, avant et après les pauses et les repas et lors du passage aux toilettes.
- Des installations de lavage des mains avec eau tempérée courante devraient être disponibles pour tout le monde en tout temps à l'entrée des plateaux, à la base et au camion technique et maintenus propres et bien approvisionnés. Et cela en quantité suffisante relatif au nombre de personnes formant l'équipe.
- En location à proximité ou à l'intérieur de chaque camion de production : placer un lavabo ou un baril d'eau avec pompe électrique à batterie, et savon.
- Lorsque la production a lieu là où les installations de lavage des mains ne sont pas disponibles, des postes mobiles de lavage des mains doivent être fournis.
- Des stations avec désinfectant pour les mains à base d'alcool contenant au moins 60 % d'alcool devraient être placées stratégiquement autour des zones de travail et être facilement accessibles.
- Prévoir des réserves de produits désinfectants.
- L'équipe devrait disposer d'un désinfectant de poche pour les mains qui peut être utilisé si des stations de lavage ou de désinfection des mains ne sont pas disponibles, comme dans les véhicules ou les endroits éloignés.
- Les acteurs et l'équipe devraient être formés aux pratiques d'hygiène des mains (laver pendant au moins 20 secondes, frotter toutes les surfaces).
- La production devrait encourager et promouvoir les opportunités pour les acteurs et pour l'équipe de pratiquer l'hygiène des mains et d'effectuer des nettoyages désinfectants des zones à contact élevé.
- Les mains devraient être lavées ou désinfectées :
 - En arrivant sur la production ;
 - Après s'être mouché, tousser ou éternuer ;
 - Après avoir utilisé les toilettes ;
 - Avant et après avoir mangé ou bu ;
 - Après un contact avec des animaux ou des animaux domestiques ;
 - Après avoir manipulé ou partagé un équipement ou objets ;
 - Après nettoyage ou désinfection d'équipement, outils ou espaces de travail ;
 - Et à d'autres moments appropriés tout au long de la journée de travail.
- La signalisation devrait être affichée bien en vue des instructions sur la façon d'arrêter la propagation de COVID-19, y compris des instructions sur l'hygiène des mains et l'EPI.

Désinfection et entretien

Le virus responsable de la COVID-19 peut survivre un certain temps (quelques heures à plusieurs jours) sur différentes surfaces, mais est facilement éliminé par la plupart des nettoyeurs et des désinfectants réguliers approuvés.

Un nettoyage et une désinfection intensifiés devraient être pratiqués. Les responsables du nettoyage devraient se conformer aux recommandations suivantes et à toute autre directive émise par les autorités de santé publique en ce qui concerne les pratiques de nettoyage.

- Des méthodes de désinfection et des fournitures appropriées, enregistrées sur la liste de désinfectants dont l'utilisation contre la covid-19 a été prouvée auprès de Santé Canada et présentant une réclamation (DIN) contre le SRAS-CoV-2, devraient être disponibles dans tous les espaces de travail.
- Les surfaces à contact élevé devraient être essuyées périodiquement avec un désinfectant approprié enregistré (DIN), conformément aux instructions du fabricant du désinfectant (par exemple, exigences de sécurité, équipement de protection, concentration, temps de contact). Exemples de surface à contact élevé : Les tables, poignées de porte, comptoirs, téléphones, robinets, etc.
- La production et le coordonnateur en santé-sécurité (discuté ci-après) et tous les départements travaillent ensemble; ils devraient examiner, mettre en œuvre et assurer la désinfection de leur équipement ainsi que l'éloignement physique (par exemple, le nettoyage des chariots caméra, utilisation de dispositifs de mise au point à distance, de lumières).
- Tous les espaces de travail en commun devraient être nettoyés fréquemment, en mettant l'accent sur les surfaces à contact élevé.
 - Dans la mesure du possible, minimiser l'utilisation de copieurs et télécopieurs. Lorsque l'utilisation d'un tel équipement est inévitable, l'hygiène des mains devrait être pratiquée après utilisation.
 - Les instructions de nettoyage du fabricant devraient être suivies pour le nettoyage d'équipements sensibles tels que l'électronique.
- La production sur plateau et hors plateau devrait désigner des personnes spécifiques pour effectuer le nettoyage ponctuel, en mettant l'accent sur les espaces et équipements partagés.
- Les postes de travail partagés devraient être nettoyés quotidiennement en mettant l'accent sur les surfaces à contact élevé, y compris, mais sans s'y limiter, les plateaux, les bureaux, les studios, les vestiaires, les stations des costumes, du maquillage et de la coiffure.
- Des équipes de nettoyage spécialisées devraient nettoyer les espaces communs à des intervalles quotidiens appropriés.

Papier

- Dans la mesure du possible, l'utilisation de papier devrait être minimisée. Des alternatives telles que les scripts électroniques et la feuille de temps électronique devraient être explorées.
- Envisager des alternatives à la petite caisse pour minimiser la nécessité de manipuler le papier-monnaie, comme les cartes d'achat.
- Lorsque les scripts papier sont inévitables, ils sont clairement identifiés avec leur nom, et non partagés entre les autres.

- Les listes d'équipe, les fiches d'appel, les rapports de production et autres documents similaires devraient être électroniques dans la mesure du possible.
- Lorsque l'utilisation de documents partagés est requise, comme des plans ou des reliures, ils devraient toujours transiter dans des porte-documents propres et l'hygiène des mains avant et après manipulation est recommandée.

Équipements et consommables

Il est recommandé d'éviter de partager du matériel ou des équipements.

Éviter l'échange et les remises répétitives d'objets et équipements et des consommables. Les espaces de travail devraient demeurer le plus libre possible d'objet ou équipement étaler au hasard.

- En studio ou en location longue durée, chaque département devrait avoir un secteur désigné et isolé pour stocker équipements et consommables ;
- Dès la préparation et jusqu'à la fin du tournage chaque département reçoit et dispose des équipements général et nécessaire à chaque jour. Exemples :
 - Tables et chaises.
 - AC et prise multiple.
 - Parapluie
 - Tente
- Les équipements sont confinés par département, dans un espace dédié ou dans les camions et ne devraient pas être étalés ou éparpillés sur le plateau ou à l'extérieur des camions.
- Respecter des passages libres de 2,5 m (8 pieds) ;
- Éviter l'étalement de chaises au hasard
- Les chaises personnelles (acteurs, réalisateur, scripte) devraient être réduites au minimum : soit les gens amènent leur propre chaise, soit on leur fournit, mais leur manutention est réservée au détenteur unique pour toute la journée de travail.
- Les radios de communications et accessoires sont aussi réservées au détenteur unique du début à la fin de la production. Incluant chargeurs et batteries.
- L'utilisation de tout contenant jetable ou compostable devrait être bannie sauf dans les lieux appropriés.

Effets et objets personnels

- Chaque travailleur devrait disposer d'un casier pour effets personnels isolé et identifié.
- Les gourdes personnelles devraient être la norme.
- Les gestionnaires (producteur, directeur de production, régisseur, asst. réalisateur...) devraient porter une attention particulière à leurs effets de bureau réduits au minimum et en disposer adéquatement en fin de chaque journée de travail, particulièrement sur les plateaux.

Zones

Nous recommandons d'établir la zone protégée et un espace dédié à la désinfection et une pièce d'isolement.

- La zone protégée est essentiellement le plateau et ses annexes, et la base (si applicable)

- Les coursiers et acheteurs transitent par la zone de désinfection.
- L'espace de désinfection : Tous les objets, les consommables, les équipements non protégés devraient être désinfectés ou placés en période d'attente de trois (3) à quarante-huit (48) heures. Durée de vie du virus COVID-19 sur une surface comme :²
 - Cuivre : 4 heures
 - Carton : 24 heures
 - Acier inoxydable : 48 heures
 - Plastique : 3 jours

Contrôle de la sécurité

Un contrôle de sécurité est effectué à chaque entrée et sortie de(s) zone(s) protégée(s).

Problèmes généraux de prévention des infections

- Limiter nos jours et heures de travail excessif consécutifs.
- Le contact physique devrait être évité, y compris la poignée de main « high-five » les poings et les coudes ou accolades.
- Les visiteurs sur le plateau devraient être limités, sauf en cas d'absolue nécessité. Si les visiteurs y ont accès, ils seront soumis aux mêmes directives que les acteurs et l'équipe, y compris la nécessité d'un dépistage des symptômes et des exigences en matière d'EPI.
- Les représentants syndicaux exerçant leur droit de visiter les lieux de travail seront soumis aux directives de sécurité exigées d'un visiteur.
- Dans les espaces intérieurs, les systèmes de ventilation et d'autres mesures devraient être utilisés pour augmenter autant que possible la circulation de l'air extérieur (par exemple, en ouvrant les fenêtres et les portes, en utilisant des ventilateurs et d'autres méthodes).
- Échelonner les heures d'appels de l'équipe des acteurs et l'équipage afin de limiter le nombre de personnes arrivant et quittant le travail simultanément.
- Dans l'exercice de leurs fonctions, divers acteurs et membres de l'équipe peuvent entrer dans des établissements de vente au détail pendant la journée de travail. Les directives de santé publique applicables devraient être suivies, y compris l'utilisation de couvre-visages. Ils devraient porter un désinfectant pour les mains et pratiquer l'hygiène des mains avant d'entrer dans les établissements de vente au détail et après leur sortie.

² INSPQ

Distanciation physique

Limiter les contacts face à face avec les autres est le meilleur moyen de réduire la propagation du COVID-19. Les acteurs et l'équipe devraient pratiquer la distanciation physique en tout temps. La distanciation physique implique de maintenir une distance d'au moins 2 mètres (6 pieds) avec toute autre personne à tout moment, sauf lorsque cela est incompatible avec ses fonctions. Les acteurs et l'équipe devraient éviter de se rassembler en groupes. Lorsque cela est possible, séparez les lieux de travail en zones pour faciliter l'éloignement physique.

Quand la distance de deux mètres ne peut pas être respectée :

- Mettre en place des barrières physiques là où c'est applicable.
- Fournir de l'équipement de protection individuelle (EPI) nécessaire aux acteurs et à l'équipe qui devrait travailler ensemble à moins de 2 mètres pour plus de 15 minutes au total dans leur quart de travail et qui ne peuvent pas avoir de barrière physique.

Marquages

Des indicateurs physiques visibles (par exemple, des cônes, du ruban adhésif ou de la signalisation) marquant une distance de 2 mètres (6 pieds) devraient être placés dans les zones où les gens devraient se rassembler, tels que les aires de repas, les remorques de maquillage et de costumes.

Réunions

Utiliser des téléphones, des vidéoconférences ou des technologies similaires pour les réunions chaque fois que cela est possible. Éviter que les gens se rassemblent autour d'un ordinateur pour regarder ensemble. Envisager des réunions de production virtuelles lorsque cela est possible.

Vidéo village

Limiter au réalisateur, DP et scripte et favoriser les technologies sans fils via les écrans personnels

Formation et éducation

Nous recommandons qu'une formation pour réduire le risque d'infection en temps de pandémie donnée par l'employeur soit obligatoire au plus tard avant le premier jour de travail

- Tous les employés devraient être informés des signes et symptômes de la COVID-19 dans le cadre de leur formation. Les personnes atteintes de COVID-19 ont signalé un large éventail de symptômes, allant de légers à graves. Les signes et symptômes sont les suivants :
 - Fièvre
 - Toux
 - Essoufflement ou difficulté à respirer
 - Frissons
 - Secousses répétées avec frissons
 - Douleurs musculaires
 - Maux de tête
 - Maux de gorge
 - Nouvelle perte de goût ou d'odeur
- Tous les employés devraient recevoir des formations sur les sujets suivants :
 - EPI, en mettant l'accent sur l'enfilage et le retrait en toute sécurité
 - Lavage des mains, y compris les techniques
 - Nettoyage et désinfection de l'environnement,
 - Politiques et procédures liées à la COVID-19 sur le plateau ou dans les bureaux
 - Impact psychologique de la crise
 - Protégez-vous à la maison
 - Prévenir la contamination croisée
 - Les responsabilités individuelles

Afficher la signalisation dans tous les espaces de la production où se déroulent les activités de production, renforçant ainsi les principes de formation.

Attention particulière aux assistantes et assistants à la production juniors

Les assistantes/assistants à la production juniors ne devraient pas subir les conséquences de demandes de service d'un département tiers de la part d'un autre travailleur de bonne foi ou non, sous un prétexte de productivité, ce qui pourrait augmenter le risque de contamination et le stress psychologique.

Favoriser des stations des consommables, préemballés, en libre-service. Chaque travailleur devrait être individuellement et par département autosuffisant. Les SET-PA et PA devraient avoir le moins possible d'interaction physique par le transfert d'équipement ou d'objet incluant les consommables. Nous devons être créatif et développer des solutions.

Liste de vérification quotidienne adaptée

- L'employeur a validé avec le travailleur ou l'artiste son état de santé et qu'il ne présente pas de symptômes.
- Les travailleurs et les artistes sont informés de la procédure prévoyant de quitter le travail s'ils présentent au moins un des symptômes.
- L'employeur a réaménagé les postes de travail et revu les méthodes de travail pour respecter, dans la mesure du possible, la distanciation physique de 2 mètres.
- Dans la mesure du possible, la distanciation physique de 2 mètres est respectée de l'entrée à la sortie du travail et lors des pauses et des repas.
- La salle à manger est nettoyée avant et après chaque utilisation et désinfectée chaque jour (ex. : tables, poignée de réfrigérateur, dossiers des chaises, micro-ondes).
- Les surfaces fréquemment touchées (ex. : poignées de porte, robinetterie, toilettes, téléphones, accessoires informatiques) sont nettoyées au minimum après 8 heures de travail.
- Les règles d'hygiène des mains, de l'étiquette respiratoire et de la distanciation physique sont affichées et respectées.
- De l'eau et du savon ou une solution hydroalcoolique à au moins 60 % sont disponibles aux endroits névralgiques pour se laver les mains.
- Les règles d'hygiène des mains, de l'étiquette respiratoire et de la distanciation physique sont affichées et respectées.

Mesures spécifiques

- Des affiches sont installées, rappelant l'importance de l'hygiène des mains, de l'étiquette respiratoire et de la distanciation physique aux endroits névralgiques et propices à la contamination (ex. : entrée, locaux, lieux de tournage, toilettes, vestiaires, portes extérieures).
- Les fournisseurs, les sous-traitants, les partenaires, les travailleurs et les artistes ont été informés des mesures de prévention mises en œuvre dans l'entreprise pour diminuer et contrôler les risques associés à la COVID-19 et les sensibiliser à l'importance de les respecter.
- Toute personne présentant des symptômes de la COVID-19 est informée de son obligation de cesser sa participation à des activités de production audiovisuelle jusqu'à ce qu'elle soit en mesure de les reprendre dans le respect des normes sanitaires établies.
- Les producteurs, les travailleurs et les artistes qui reçoivent un résultat positif à la COVID-19 après avoir fréquenté un ou des lieux de production audiovisuelle sont informés qu'ils devraient en aviser les responsables selon les consignes reçues de la Direction générale de la santé publique.
- Toute personne qui commence à ressentir des symptômes sur les lieux de travail est informée qu'elle devrait être isolée dans un local ou autre lieu à l'écart des autres et porter un masque de procédure. La personne symptomatique et toutes les personnes ayant été en contact étroit avec cette dernière devraient appeler au 1 877 644-4545 pour obtenir des consignes de la Direction générale de la santé publique.
- Des barrières physiques (cloisons pleines) ont été installées entre les différents postes de travail trop proches ou ne pouvant être espacés (ex. : salle de régie ou d'enregistrement sonore).

- Les tables de service ou les plateaux de partage (de type buffet), pour les aires de repas, sont évités. Lorsque le producteur fournit le repas, un service individuel est offert (portion individuelle remise dans un plat individuel, boîtes à lunch).
- Un masque de procédure et une protection oculaire (lunettes de protection ou visière recouvrant le visage jusqu'au menton) sont fournis aux travailleurs et aux artistes qui exécutent une tâche nécessitant d'être à moins de 2 mètres d'une autre personne et en l'absence de barrières physiques.

Mesures particulières pour les productions audiovisuelles

- Les équipes d'éclairagistes, de machinistes et du décor sont réduites, dans la mesure du possible, et l'horaire de travail est adapté pour permettre le moins de personnel possible sur le plateau en même temps.
- Autant que possible, le nombre d'équipements, d'éléments de décor ou d'accessoires est limité.
- Les micros sont désinfectés après chaque utilisation.
- Les décors, les équipements, les objets ou les accessoires qui seront utilisés lors d'un tournage devraient être nettoyés et désinfectés avant et après leur utilisation.
- Les travailleurs et les artistes qui devraient manipuler les décors, les objets ou les accessoires lors d'un tournage se lavent fréquemment les mains.
- La loge est nettoyée et désinfectée entre l'utilisation de chaque artiste.

Mesures particulières pour le personnel attiré au maquillage

- Le maquilleur utilise une trousse de maquillage individuelle pour chaque personne (artiste, figurant ou invité).

Mesures particulières pour le personnel attiré à la couture ou aux costumes

- Les vêtements neufs sont lavés ou laissés de côté pour 3 heures minimum avant un essayage.
- Les essayages se font dans des espaces isolés et avec le plus petit nombre de personnes à la fois.
- Les vêtements ou les costumes qui ont été essayés sont mis de côté et lavés ou laissés de côté pour 3 heures minimum avant d'être essayés par un autre artiste ou remis à la disposition de la production.
- Les couturiers ou les costumiers et les artistes qui devraient manipuler les vêtements ou les costumes se lavent fréquemment les mains.
- Un masque de procédure et une protection oculaire (lunettes de protection ou visière recouvrant le visage jusqu'au menton) sont fournis au personnel attiré à la couture ou aux costumes et aux artistes qui exécutent une tâche nécessitant d'être à moins de 2 mètres d'une autre personne.
- Les vêtements ou les costumes sont gardés dans des housses de plastique individuelles.
- Les vêtements ou les costumes portés sont lavés avec le savon à lessive habituel ou nettoyés à sec.

Mesures pour les véhicules de transport de l'équipe de tournage

- Des barrières physiques (cloisons pleines transparentes conformes aux normes en vigueur) sont installées entre le conducteur et les travailleurs ou les artistes.

- Dans les véhicules de transport, lorsque la barrière physique n'est pas installée au poste du conducteur, les premiers bancs sont condamnés pour respecter la distance de 2 mètres avec le conducteur.
- Les producteurs, les travailleurs ou les artistes dans le véhicule sont séparés par une barrière physique ou par des bancs libres entre eux pour respecter la distance de 2 mètres entre chaque personne.
- Un masque de procédure et une protection oculaire (lunettes de protection ou visière recouvrant le visage jusqu'au menton) sont fournis au conducteur, aux producteurs, aux travailleurs et aux artistes lorsqu'il n'est pas possible d'être à au moins 2 mètres d'une autre personne, sans barrière physique. De plus, le véhicule est rempli à seulement 50 % de sa capacité.
- L'aération convenable dans le véhicule est assurée en évitant la recirculation de l'air et en favorisant par exemple l'ouverture de fenêtres, lorsque c'est possible.
- Le poste du conducteur est nettoyé et désinfecté au minimum après 8 heures de travail ou lors d'un changement de conducteur (ex. : volant, poignées de portières intérieures et extérieures, miroir intérieur, ceintures de sécurité, portes, siège).
- Les surfaces fréquemment touchées dans les véhicules sont nettoyées et désinfectées chaque jour (ex. : ceintures de sécurité, portes, sièges).

Mesures particulières pour les studios de postproduction et les studios d'enregistrement sonore

- Un seul artiste est présent à la fois dans le local d'enregistrement sonore pour les prises vocales, à moins que les artistes soient séparés par des barrières physiques (cloisons pleines).
- Les micros sont désinfectés après chaque utilisation.

Mesures pour la logistique – Recommandations

Le CSS ou le RSST devrait être accessible sur le lieu de travail à tout moment pendant les heures de travail et tout le personnel devrait avoir accès au CSS ou au RSST

- Promouvoir une ligne téléphonique pour répondre à toutes questions et préoccupations de sécurité pour les acteurs et l'équipe (depuis la préparation) devrait être disponibles et être anonyme.
- Un paramédical (préposé aux premiers soins) devrait être présent en préparation particulièrement au décor et la construction et sur le(s) plateaux.
- Le CSS forme un comité COVID-19 en préparation de la production. Idéalement il regroupe tous les chefs de département ;
- Lorsque les mesures de prévention sont choisies et mises en place, il faut s'assurer qu'elles restent en place et demeurent efficaces (« permanence des correctifs ») ;

Si un travailleur commence à ressentir des symptômes sur les lieux de travail, avoir une procédure pour permettre de l'isoler dans un local et de lui faire porter un masque de procédure (ou chirurgical) si disponible ou de lui couvrir la bouche et le nez par un linge propre (ex. : foulard). Appeler le **1-877-644-4545**³

³ Numéro de la Direction générale de la santé publique, prévoyant notamment la procédure pour subir un test de dépistage de la COVID-19

Nouveau coronavirus (COVID-19) : conseils au grand public

Les coronavirus forment une vaste famille de virus qui peuvent être pathogènes chez l'animal ou chez l'homme. On sait que, chez l'être humain, plusieurs coronavirus peuvent entraîner des infections respiratoires dont les manifestations vont du simple rhume à des maladies plus graves comme le syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS) et le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS). Le dernier coronavirus qui a été découvert est responsable de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).

La COVID-19 est la maladie infectieuse causée par le dernier coronavirus qui a été découvert. Ce nouveau virus et cette maladie étaient inconnus avant l'apparition de la flambée à Wuhan (Chine) en décembre 2019. La COVID-19 est maintenant pandémique et touche de nombreux pays dans le monde.

Les symptômes les plus fréquents de la COVID-19 sont la fièvre, la toux sèche et la fatigue. D'autres symptômes moins courants peuvent également apparaître chez certaines personnes, comme des courbatures et des douleurs, une congestion nasale, des maux de tête, une conjonctivite, des maux de gorge, une diarrhée, une perte du goût ou de l'odorat, une éruption cutanée ou une décoloration des doigts de la main ou du pied. Ces symptômes sont généralement bénins et apparaissent de manière progressive. Certaines personnes, bien qu'infectées, ne présentent que des symptômes très discrets.

Mesures de protection essentielles contre le nouveau coronavirus

Tenez-vous au courant des dernières informations sur la flambée de COVID-19, disponibles sur le site Web de l'OMS et auprès des autorités de santé publique nationales et locales. La COVID-19 continue de toucher surtout la population de la Chine, même si des flambées sévissent dans d'autres pays. La plupart des personnes infectées présentent des symptômes bénins et guérissent, mais d'autres peuvent avoir une forme plus grave. Prenez soin de votre santé et protégez les autres en suivant les conseils ci-après :

Se laver fréquemment les mains

Se laver fréquemment les mains avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon

Pourquoi ? Se laver les mains avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon tue le virus s'il est présent sur vos mains.

Éviter les contacts proches

Maintenir une distance d'au moins 1 mètre avec les autres personnes, en particulier si elles toussent, éternuent ou ont de la fièvre.

Pourquoi ? Lorsqu'une personne infectée par un virus respiratoire, comme la COVID-19, tousse ou éternue, elle projette de petites gouttelettes contenant le virus. Si vous êtes trop près, vous pouvez inhaler le virus.

Éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche.

Pourquoi ? Les mains sont en contact avec de nombreuses surfaces qui peuvent être contaminées par le virus. Si vous vous touchez les yeux, le nez ou la bouche, vous risquez d'être en contact avec le virus présent sur ces surfaces.

Respecter les règles d'hygiène respiratoire

Se couvrir la bouche et le nez avec le pli du coude ou avec un mouchoir en cas de toux ou d'éternement — jeter le mouchoir immédiatement après dans une poubelle fermée et se laver les mains avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon.

Pourquoi ? Se couvrir la bouche et le nez en cas de toux ou d'éternuement permet d'éviter la propagation des virus et autres agents pathogènes.

Tenez-vous informé et suivez les conseils de votre médecin

Tenez-vous au courant des dernières évolutions concernant la COVID-19. Suivez les conseils de votre médecin, des autorités de santé nationales et locales ou de votre employeur pour savoir comment vous protéger et protéger les autres de la COVID-19.

Pourquoi ? Ce sont les autorités nationales et locales qui disposent des informations les plus récentes sur la propagation ou non de la COVID-19 dans la région où vous vous trouvez. Elles sont les mieux placées pour expliquer ce que les personnes dans votre région devraient faire pour se protéger.

Mesures de protection pour les personnes qui se trouvent ou qui se sont récemment rendues (au cours des 14 derniers jours) dans des régions où la COVID-19 se propage, suivez les conseils présentés ci-dessus :

- Si vous commencez à vous sentir mal, même si vous n'avez que des symptômes bénins comme des maux de tête et un faible écoulement nasal, restez chez vous jusqu'à la guérison. Pourquoi ? Éviter d'entrer en contact avec d'autres personnes et de se rendre dans des établissements de santé permettra à ces établissements de fonctionner plus efficacement et vous protégera, ainsi que les autres personnes, de la COVID-19 et d'autres maladies virales.
- En cas de fièvre, de toux et de difficultés respiratoires, consultez un médecin sans tarder, car il peut s'agir d'une infection respiratoire ou d'une autre affection grave. Appelez votre médecin et indiquez-lui si vous avez récemment voyagé ou été en contact avec des voyageurs. Pourquoi ? Si vous l'appellez, votre médecin pourra vous orienter rapidement vers l'établissement de santé le plus adapté. En outre, cela vous protégera et évitera la propagation de la COVID-19 et d'autres maladies virales.

Références



Nous vous rappelons que le meilleur moyen de communiquer des informations fiables est de s'en tenir aux informations émises par des sources officielles.

1. [Institut National de Santé Publique \(INSPQ\)](#)
2. [Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail \(CNESST\) - Accueil](#)
3. [Informations sur le Coronavirus \(COVID-19\) — Gouvernement du Québec](#)
4. [Agence de la santé publique du Canada](#)
5. [Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec](#)
6. [Organisation mondiale de la santé](#)

Formations disponibles

1. [Formation COVID-19 et santé au travail](#)
2. [Les Cours de Organisation mondiale de la Santé](#)

Autres liens spécifiques

1. [Nettoyage de surface COVID-19](#), INSPQ
2. [COVID-19 dans l'environnement et les lieux publics](#), INSPQ
3. [COVID-19 : Mesures de prévention et de soutien aux employés](#), INSPQ
4. [Trousse d'outils pour le secteur de la production audiovisuelle](#), CNESST  
5. [Guide de normes sanitaires en milieu de travail pour la production audiovisuelle – COVID-19](#), CNESST
6. [Liste de vérifications quotidiennes](#), CNESST
7. [L'affiche « Mesures de prévention pour la santé des travailleurs et des travailleuses du secteur de la production audiovisuelle »](#), CNESST